

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 03/02/2022

L'an deux mil vingt-deux le trois Février à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN LE COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de Monsieur .Éric BONNET, Maire, suivant convocation du.27 janvier 2022

Présents : BONNET Éric, MORLAAS Pascal, AUBIAN Jean Bernard, SAINT VIGNES Maryse, BOUE Emilie, ABADIE Éric, DARNAUD Didier, DUPUY Sylvain, SOENEN Antoine.

Absents : BARBE Maryline, LACAZE Stéphane

Procuration vote : BARBE Maryline donne pouvoir à MORLAAS-COURTIES Pascal  
LACAZE Stéphane donne pouvoir à BOUE Emilie

Secrétaire de séance : Madame BOUE Emilie

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 2 décembre 2021
- Délibération : Subvention SDEG – Remplacement ampoules stade
- Délibération : Subvention SDEG – Remplacement coffret de commande intermédiaire accidenté
- Bulletin municipal
- Matériel cuisine
- Questions diverses

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 décembre 2021

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu

Par 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

### DELIBERATION :

#### Subvention du SDEG relative au remplacement des ampoules du stade de football

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre d'un dossier de subventions du SDEG, nous avons la possibilité de solliciter un financement à hauteur de 30% sur les nouvelles ampoules installées au stade de foot : soit pour un investissement du 2779.52 € TTC, une aide de 694.88 € HT t

Il convient de se prononcer sur ce financement.

Par 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

## Subvention du SDEG relative au remplacement du coffret de commande intermédiaire accidenté

Le coffret de commande intermédiaire est situé sur le premier parking de la salle des fêtes, au-dessous du local technique. Ce coffret a été installé dans le virage, et a été surement percuté par un véhicule. Nous avons sollicité la SITEL pour réaliser la réparation.

La contribution demandée par le SDEG est de 649.51 €

Par 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

## BULLETIN MUNICIPAL « le petit Saint Jeannais »

Le contexte sanitaire ne nous permet pas d'organiser des animations activités pour notre village. De ce fait, le bulletin municipal s'en trouve appauvri.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prévoir la rédaction du bulletin municipal dans le second trimestre de cette année (avril-mai). En espérant que notre agenda associatif soit rempli pour le reste de l'année 2022.

## MATERIEL CUISINE

Notre cantine réalise 9 0000 repas scolaire /an.

Le matériel actuel devient vétuste, il est opportun d'investir dans du renouvellement et des équipements complémentaires afin d'apporté une plus-value à notre cantine.

Dans le cadre de la loi EGALIM et de France Relance, un soutien aux cantines scolaires des petites communes est proposé. L'objectif de cette mesure est d'accompagner et d'accélérer l'application de la loi Egalim dans les cantines des écoles primaires des petites communes, par le soutien aux projets d'investissement.

De ce fait, nous devrions investir dans un piano et four mixte, une chambre froide positive, une éplucheuse, une trancheuse, une râpeuse et un robot plongeur (bateur, mélangeur)

Dans un premier temps, Antoine SOENEN est en charge de demander des devis aux fournisseurs de matériel professionnel.

Suite à cela le conseil municipal échangera sur la possibilité de déposer une demande de subvention France Relance.

## QUESTIONS DIVERSES

### **ETAT DE LIEUX EQUIPEMENT ECLAIRAGE VILLAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du rendez-vous qu'il a eu avec Monsieur Desomme du SDEG, afin de réaliser l'état des lieux de l'équipement d'éclairage, de sa puissance et sa consommation.

Le village comprend 45 points lumineux, 27 sur le village - 6 à la salle des fêtes- 4 sur le terrain de pétanque – 4 au lotissement de Manjounet et 5 au hameau de la Gare

(changement LED déjà réalisé), pour une puissance de 43W à 100W en fonction des éclairages.

Le SDEG nous propose d'investir dans des lampes à LED, basse consommation avec abaissement de la luminosité. Le syndicat finance ce type d'investissement à hauteur de 30 % d'aide. Monsieur le Maire a donc demandé un devis au syndicat d'électrification.

### **TRAVERSE DU VILLAGE**

Le conseil municipal a échangé sur le projet d'aménagement de la traversée du village, projet évoqué depuis le début du mandat.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'un financement Leader DETR pouvait être sollicité en complément de la subvention du SDEG soit un accompagnement à hauteur de 40 % d'aide.

Monsieur le Maire prend contact avec le DETR afin d'amorcer le projet.

### **SUIVI DES TRAVAUX ECOLE**

Un devis a été demandé à Julien CHABROT pour repeindre les murs de la cage d'escalier qui mène au dortoir.

Le conseil municipal prendra sa décision en fonction du coût.

### **CONSOMMATION ELECTRIQUE ECOLE**

Monsieur le Maire évoque que la facture d'électricité des bâtiments de l'école a fortement augmenté depuis 2 ans. Il a fait le constat qu'à plusieurs reprises les chauffages électriques restaient à trop forte puissance hors temps de classes, lors des weekends et ou des vacances scolaires.

Le conseil municipal à proposer de se renseigner afin d'installer des programmeurs pour minimiser les dépenses électriques.

### **ENTREPRISE RELAIS**

Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables.

Une convention a été signée avec la mairie de Saint Jean le comtal et un conteneur va être installé au local poubelle de la salle des sports.

### **INAUGURATION SALLE DES SPORT – AIRE DE JEUX**

Monsieur le Maire évoque l'idée d'organiser dans les prochains mois l'inauguration de la salle des sports et de l'aire de jeux. Seront conviés : les élus, partenaires financiers les membres des associations sportives utilisant la salle ainsi que les Saint Jeannais.

Monsieur le Maire propose la date du 14 mai 2022. Le conseil municipal propose de réfléchir à l'organisation de cette journée et de préciser tout cela au prochain conseil municipal.

## **ESTIVALE DE GERS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de commune Val de Gers souhaite Re programmer pour l'été prochain les Estivale du Gers.

Monsieur le Maire propose de se positionner sur la soirée du 11 Aout 2022 avec une soirée animé à la salle des fêtes avec la participation des associations du village.

Il convient de se prononcer sur cet engagement.

Par 10 voix POUR

1 voix CONTRE

0 voix ABSTENTION

## **SUIVI DES TRAVAUX – EQUIPEMENT VILLAGE**

Les membres des commissions travaux doivent se rencontrer afin d'entamer une réflexion sur la réalisation d'un bâtiment de stockage communal. A l'heure actuelle, le matériel est stocké chez plusieurs particuliers. Cette situation n'est pas optimale. Il devient urgent de réorganiser les ateliers travaux-stockage de la municipalité.

Un devis concernant des réparations sur le tracteur à été demandé à l'entreprise VIVES par Jean Bernard AUBIAN. Le montant du devis est de 1900 € TTC. Les travaux seront réalisés sur place

Il convient de se prononcer sur ce financement.

Par 11 voix POUR

0 voix CONTRE

0 voix ABSTENTION

## **ACTIVITE ASSOCIATIVE**

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal la création d'une nouvelle activité associative au village : le yoga.

Cette discipline sera réalisée le lundi soir à 19h00 dans la salle des fêtes et est bien sûr ouverte à tous.

Il a été précisé que les membres de cette activité devront souscrire la carte des foyers ruraux pour pouvoir y participer.

Il a été rappelé que cette adhésion est obligatoire pour toute discipline associative exercé dans les infrastructures sportives du village

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Eric BONNET

